Mai 2012 | Numéro R 264

Recherche *en un coup d'œil*

Résultats dans la collectivité des personnes purgeant une peine d'emprisonnement à perpétuité

MOTS CLÉS : *condamnés à perpétuité, réussite dans la collectivité, réinsertion sociale, réincarcération, peines de durée indéterminée*

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Au Canada, les personnes qui purgent une peine d'emprisonnement à perpétuité sont soumises à de longues périodes d'incarcération et à une surveillance d'une durée indéfinie après leur libération. On en connaît peu sur les caractéristiques des condamnés à perpétuité qui réussissent ou ne réussissent pas lorsqu'ils sont en liberté. Notre étude vise à combler cette lacune et à cerner les facteurs qui sont associés à la réincarcération de ces délinquants.

Ce que nous avons fait

Notre étude porte sur les 1 129 condamnés à perpétuité qui ont été mis en liberté, soit en semi-liberté soit en liberté conditionnelle totale, entre avril 1995 et mars 2005.

Ces délinquants ont été regroupés en trois catégories selon leur « réussite » relative dans la collectivité après leur première mise en liberté : pas réincarcérés dans les cinq années suivant la mise en liberté, réincarcérés pour une infraction, réincarcérés sans infraction. Nous avons analysé des données comme les caractéristiques démographiques, le risque, les besoins et les résultats en établissement (isolement, implication dans des incidents) pour cerner les variables liées à la réincarcération avec ou sans infraction.

Ce que nous avons trouvé

Environ un quart des condamnés à perpétuité qui ont été mis en liberté ont été réincarcérés dans les cinq années qui ont suivi, un taux semblable à celui qu'on a constaté pour les libérations conditionnelles totales. Seulement 3,5 % des condamnés à perpétuité ont été réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction. Une proportion à peu près égale d'hommes et de femmes ont obtenu de bons résultats dans la collectivité. Les délinquants autochtones ont été réincarcérés dans une plus grande proportion que les délinquants non autochtones; toutefois, l'ascendance autochtone n'augmentait pas les probabilités de réincarcération lorsqu'on tenait compte d'autres variables démographiques et variables dans l'établissement.

Les délinquants qui purgeaient une peine à perpétuité pour un homicide étaient plus susceptibles d'avoir de bons résultats dans la collectivité que ceux qui avaient été condamnés à l'emprisonnement à vie pour un autre type d'infraction (vol à main armée, voies de fait contre un agent de la paix, tentative de meurtre ou agression sexuelle).

Les condamnés à perpétuité qui ont été réincarcérés quelle que soit la raison, présentaient un niveau global plus élevé de besoins au moment de leur admission que ceux qui sont restés dans la collectivité pendant au moins cinq ans. En outre, ils avaient des besoins plus élevés dans les domaines de la toxicomanie, des fréquentations et de l'attitude générale.

En général, ceux qui ont été réincarcérés sans infraction ont passé moins de temps dans la collectivité après leur première mise en liberté, présentaient en général des besoins plus élevés et avaient eu plus de problèmes à s'adapter au milieu carcéral que ceux qui ont été réincarcérés à la suite d'une nouvelle infraction.

Ce que cela signifie

Les résultats montrent que les condamnés à perpétuité obtiennent de bons résultats lorsqu'ils sont sous surveillance dans la collectivité et que la plupart de ceux qui sont réincarcérés le sont sans avoir commis de nouvelle infraction. Ceux qui sont réincarcérés semblent avoir des problèmes dans les domaines de l'attitude générale, des fréquentations et de la toxicomanie. Il faudrait donc axer sur ces domaines les interventions avant la mise en liberté ainsi que la surveillance après la mise en liberté.

De plus, les différences qui ont été décelées entre les délinquants qui ont été réincarcérés pour une infraction et ceux qui l'ont été sans avoir commis d'infraction montrent qu'il est nécessaire de mettre en place des stratégies ciblées de gestion et de surveillance pour ceux qui ont de la difficulté à s'adapter au milieu carcéral ou qui auront des problèmes à s'adapter à une mise en liberté.

Pour de plus amples renseignements

Axford, M. et Young, M. (2012). *Résultats dans la collectivité des personnes purgeant une peine d'emprisonnement à perpétuité*, Rapport de recherche R-264, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir une version PDF du rapport intégral, veuillez écrire à l'adresse suivante : recherche@csc-scc.gc.ca

Préparé par : Marsha Axford

Pour nous joindre
Direction de la recherche
613-995-3975
recherche@csc-scc.gc.ca